RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00963
Numéro SIREN : 793 108 564
Nom ou dénomination : TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2021 sous le numéro de dépôt 14141

DocuSign Envelope ID: 9137E50E-54FD-44E3-815B-7251400D1359

TECHNICOLOR CONNECTED HOME RENNES
Société en nom collectif au capital de 25 000 €
Siège social : 975 avenue des Champs Blancs CS 17616 – 35510 Cesson-Sévigné
793 108 564 RCS de RENNES
(la « Société »)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt et un et le 9 septembre 2021 à 11 heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à Rennes, sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS

TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES (SASU),
Dont le siège social est au : 8-10 rue du Renard – 75004 Paris,
Représentée par Monsieur François ALLAIN, Président,

GALLO 8 (SAS),
Dont le siège social est au : 8-10 rue du Renard – 75004 Paris
Représentée par Technicolor SA, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Douglas MACKINNEY,

Monsieur Christophe RYCHEMBUSCH, secrétaire du Comité social et économique, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Cabinet MAZARS, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La séance est présidée par Monsieur Christian LEFEBVRE en sa qualité de Gérant.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau :
- le texte des résolutions proposées ;
- la lettre de démission de Monsieur Georges LAPLANCHE.

Le Président de séance constatant que la totalité des associés composant le capital social est réunie, l'Assemblée générale peut valablement délibérer. Il rappelle que l'Assemblée a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- nomination, en qualité de co-gérant, de Monsieur François ALLAIN, en remplacement de Monsieur Georges LAPLANCHE ;
- pouvoir pour les formalités.

Le Président de séance met à la disposition de l'Assemblée le texte des résolutions qui vont lui être soumises. Il rappelle que l'accord unanime des associés est requis pour autoriser la nomination.

Il déclare que ces documents ont été communiqués aux associés dans les délais prévus par la loi et mis à leur disposition au siège social de la société dans les délais légaux.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Les Associés, prennent acte de la décision de Monsieur Georges LAPLANCHE de démissionner de sa fonction de co-gérant avec effet au 31 mars 2021.

Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

DocuSign Envelope ID: 9137E50E-54FD-44E3-815B-7251400D1359

Les Associés décident de nommer, en remplacement, et conformément à l'article 14 des statuts, en qualité de co-gérant de la Société :

Monsieur François ALLAIN
Né le 19 mars 1967 à Rennes
De nationalité française
Demeurant : 33 rue Jacques Boyceau – 78000 Versailles

Cette nomination prend effet à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Les Associés décident en outre que Monsieur François ALLAIN ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions de co-gérant de la Société.

Monsieur François ALLAIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et remercie les Associés de la confiance qu'ils lui témoignent.

Il déclare par ailleurs n'être frappé d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui empêcher d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant leurs délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôts prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11H15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

LES ASSOCIES

DocuSigned by:
François Allain
52C30CFFC2494D2...

TECHNICOLOR DELIVERY TECHNOLOGIES
représentée par M. François ALLAIN,
Président

DocuSigned by:
Douglas Mackinney
BD3912CAE8284B1...

GALLO 8
représentée par TECHNICOLOR SA,
Présidente, elle-même
représentée par M. Douglas MACKINNEY,